



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire

Date de publication: SHAB 03.01.2023

Publications supplémentaires: KABGE 03.01.2023

Date de fin de visibilité prévue: 03.01.2028

Numéro de publication: KK04-0000031046

Entité de publication

Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, 1211 Genève 6

Etat de collocation et inventaire JPG CONCEPT Maîtres d'oeuvre Bâtiment Sàrl

Débiteurs:

JPG CONCEPT Maîtres d'oeuvre Bâtiment Sàrl

CHE-470.118.620

route de Saint-Julien 194

1228 Plan-les-Ouates

Remarques juridiques:

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse devant le tribunal du lieu de la faillite, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.

Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

Délai de contestation de l'état de collocation: 20 jours

Fin du délai: 23.01.2023

Délai de contestation de l'inventaire: 10 jours

Fin du délai: 13.01.2023

Lieu de dépôt des documents:

Office cantonal des faillites, route de Chêne 54, case postale, 1211 Genève 6

Contact pour la plainte:

Cour de justice, Chambre de surveillance des OPF, place du Bourg-de-Four 1, case postale 3108, 1211 Genève 3

Contact pour l'action en contestation:

Tribunal de première instance, rue de l'Athénée 6-8, case postale 3736, 1211 Genève 3

Remarques:

Pour tout renseignement:

Groupe 3 + 41 22 3888903

F20220762

But :

toutes activités générales dans le secteur de la construction et de l'immobilier, notamment le maître d'oeuvre d'exécution, management de projets de construction, exploitation d'un bureau d'études techniques, d'ingénierie, d'économie de la construction, ainsi que l'achat et la vente de terrains, de biens immobiliers et mobiliers, à l'exclusion de toutes opérations ou de prises de participations soumises à la LFAIE; toutes activités dans le domaine de l'informatique (cf. statuts pour but complet).

Un/des bien/s porté/s à l'inventaire fait/font l'objet de revendication en propriété de tiers. Le délai pour contester la revendication et requérir la cession des droits de la masse est de 20 jours dès la présente publication.